AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation3 p. (116r, 117r, 118v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 1er avril 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48400

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>1er avril 1875</u> Lieu de rédactionGuise (Aisne)

 $Destinataire \underline{Colombet}$

Lieu de destination24, rue Gabrielle, Charenton-le-Pont (Val-de-Marne)

Description

RésuméSur l'emploi de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin accuse réception de la lettre de Colombet du 29 mars et de la brochure sur les sociétés de secours mutuels. Il exprime de ne pouvoir discuter avec Colombet pour parvenir à une entente définitive. Godin pense qu'au regard des appointements demandés par Colombet, celui-ci ne prétend pas à l'emploi d'économe du Familistère mais à celui de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, fonction qui comprend la direction de la comptabilité de deux établissements industriels et du Familistère. Godin lui explique que le chef de comptabilité était rémunéré 400 F par mois mais qu'il serait prêt à payer 500 F par mois. Il demande à Colombet quand il pourrait entrer en fonction et s'il peut prendre des renseignements sur lui auprès de la maison qui l'occupe. Il lui envoie une brochure sur le Familistère.

Mots-clés

Emploi, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin"

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

116 Guice 1 Central 1875 Mousieur Colombet, I'm rege nothe lettre de 19 of et une petite brochure sur " les tocietés De seconer mutures "que vous m'aver adressée. Ja ou éprouve qu'en regres. en le moment, c'est de me pouvoir your voice et couver avec vous france arrieran = seva entente definition In nous stee sufficient our De vous, comme capacités comptables, pour diriger. les exciticres de trais eta. Brissevient repares et tolidaires les uns des autres sont deux à industrie et le Formiliatire dont vous avez dija fix entreveir le but, pi crois qu'il serant possible de nous entendre; car if me frest pas ette question pour Nous de la jonction d'ironoune du Familiation au cheffer des appainte wents sie quals vous asking. Mesere en e qui concerne mon chef de comptabilité, so n'ai danné prioger's in que how for par mois, en

ajoutent, it est virain, une prime annuelle sur les benefices; mais par suite des manvaisas affaires, cuite prime élant réduite à jero en ce moment, pi consentincis à élever le cheffre. des appointamente ce l'an fro par mois pour toute remune ration, en faveur d'un employé complate qui possiblirait les morites en repport avec la fonction. Le vous ai fait remarquer qu'ayou purieurs candidate je suis obligé de me fixer promplement to me poserrais efferce une conclusion pensanteur mois ; c'est done la un viritable embarras, car p'arriais désiré vous voir avant de conclure. Cela n'étant pas possible, pina picio que vous demander combien de tarrigo is vous derait indispensable de prendre avant votre entrée en fonction es , et condidérar votre admission comme définie tive aux approintaments que je fixe ci deserre, si vous un'autorisez à privara des renseignements sur vous à la maison qui vous occupe en ce